

Agir pour ne pas Subir

Le 21 avril 2009

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RISQUES PSYCHO SOCIAUX

Cette réunion était animée par Monsieur Renaud ROUSSELLE adjoint au Chef du Bureau RH 1A chargé des politiques sociales, de la rémunération et des conditions de travail.

Il s'agit de l'un des 7 sous-groupes, déclinaison du Groupe de Travail Permanent sur les conditions de travail qui s'était tenu le 10 février dernier sous l'égide de Monsieur RAMBAL.

Monsieur ROUSSELLE, secondé par Mme TAILLANDIER, présentée comme « fil rouge » car participant à tous les sous-groupes de travail, nous a alors indiqué que l'objectif était, après s'être entendu sur la définition de ce que sont les risques psycho sociaux, d'avoir établi des constats, d'aboutir à des propositions concrètes présentées ensuite à la Direction Générale.

Le Syndicat CFTC Finances Publiques, tout en soulignant la nécessité de mettre l'« humain » au centre des débats, s'interrogeait néanmoins sur les moyens concrets dont nous disposons.

Effectivement, si l'Administration nous promet la transparence et nous garanti vouloir aborder tous les sujets sans tabous aucuns, elle ne peut nous garantir les moyens : il s'agit avant tout d'établir un diagnostic aidé en cela par 2 spécialistes membres de l'IRES.

Force est de constater qu'à la clôture de cette, si chacun avait pu s'exprimer en illustrant par des exemples concrets les problèmes de management, les conséquences désastreuses qu'une politique d'objectifs peut avoir en terme de Ressources Humaines, il est nécessaire qu'une réflexion poussée soit menée au sein de la DGFIP entre les organisations syndicales et la DGFIP.

Le syndicat CFTC Finances Publiques a souligné l'urgence d'une prise en compte de la situation et la nécessité d'y remédier en ces périodes mouvementées pour les agents des deux filières.

Cette réunion s'est donc conclut sur la nécessité de définir des méthodes et des axes de travail lors de notre prochaine rencontre ; la seule ébauche de proposition étant l'établissement d'un espace local, réunion dont la périodicité sera à déterminer dont le but est de ré instaurer un dialogue entre agents de même service.

Le groupe de travail directionnel sera chargé d'approfondir ces sujets.

